

Bordeaux, le 14 janvier 2022

AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Préambule :

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

Des indicateurs épidémiologiques en Charente-Maritime qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :

Sur la base des données produites par Santé publique France au 14 janvier 2022, la situation épidémiologique se traduit par une circulation virale toujours très forte et en très nette augmentation :

- Pour le département de Charente-Maritime, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, est très élevé et s'établit à **1 815 cas pour 100 000 habitants** ; il est en augmentation significative depuis deux semaines, depuis la circulation du variant Omicron (suspicion que plus de 80 % des contaminations sont liées à ce variant).
- Le taux d'incidence étudié par EPCI montre une situation assez homogène, à l'exception des communautés de communes d'Aunis Atlantique et de l'Ile de Ré, qui ont des taux de 2 065 et 2 119 pour 100 000. La communauté d'agglomération de La Rochelle a un taux d'incidence de 2 127 cas pour 100 000 habitants et la ville de La Rochelle elle-même 2 356 cas pour 100 000 habitants.

- Les **indicateurs hospitaliers** sont en tension avec des entrées des hospitalisations qui augmentent régulièrement chaque semaine. À ce jour, 111 hospitalisations de patients atteints de Covid-19 sont en cours, dont 23 en réanimation et soins critiques. 5 décès liés à la Covid sont à déplorer dans la semaine écoulée.
- Au 14 janvier 2022, 19 clusters sont en cours d'investigation dans le département, dont 11 dans le secteur médico-social,
- Le taux de positivité est de 16,6 %, qualifié d'élevé par Santé Publique France.

La circulation virale a très fortement augmenté depuis la fin du mois d'octobre dans le département de la Charente-Maritime, avec une incidence particulièrement élevée parmi les jeunes adultes et les enfants.

Une vigilance doit absolument être maintenue afin de conserver ces indicateurs épidémiologiques à des niveaux maîtrisés et de soulager le système hospitalier, surtout au regard des allègements des mesures sanitaires et du niveau d'immunité collective de la région Nouvelle-Aquitaine, encore insuffisant pour une protection de la population sans mesures barrières.

Ainsi, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés, sont fortement recommandées.

Le Directeur de cabinet,

Olivier SERRE